



# Elections professionnelles

## Représentativité d'un syndicat

### *Comment ça marche ??*

Le 7 avril prochain, les élections professionnelles vont avoir lieu au GPMH. Vous allez donc voter pour élire vos représentants au Comité d'entreprise et vos délégués du personnel.

**La CGT souhaite vous alerter sur l'importance de ces élections.**

En effet, depuis la loi du 20 Aout 2008 sur la démocratie sociale, ce sont les votes exprimés au premier tour des élections aux Comités d'établissement qui détermineront le poids de chaque organisation syndicale dans l'entreprise pour les 4 prochaines années

### **L'enjeu est capital !**

Ainsi, il faut qu'un syndicat obtienne au moins 10% pour être représentatif, 30% pour pouvoir signer un accord d'entreprise et 50% pour pouvoir le dénoncer. Cependant même si un syndicat présent dans l'entreprise ne totalise pas à lui seul les 30% ou 50 % nécessaires, il peut s'allier avec un autre et ainsi bénéficier du cumul de pourcentage.

**Au GPMH, depuis les élections de 2011, la CGT est ultra majoritaire avec plus de 75%, la CFDT et l'ASIC n'ayant que dépassé de peu les 10%.**

De plus et depuis 2013, la signature d'un accord national (le fameux ANI) portant sur la « sécurisation de l'emploi » (il en a que le titre !!) et ratifié notamment par la CFDT et par la CGC, permet par accord d'entreprise de déroger à la réglementation du travail ! De ce fait et comme expliqué ci-dessus, le cumul de pourcentage de plusieurs organisations syndicales pourraient devenir fatal à certains accords d'entreprise !!

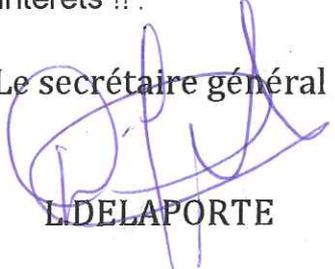
Par conséquent, il convient de dire que seule une représentativité massive de la CGT à ces élections professionnelles nous mettra à l'abri de la dénonciation de certains accords ou encore évitera à certains « proche » des intérêts de la direction de déroger à la réglementation du travail.

Alors certains, sous couvert de « pluralisme syndical » ou de « démocratie sociale », tenteront de vous expliquer qu'il est bon dans une entreprise d'avoir plusieurs syndicats pour conforter le débat ou s'affranchir d'un pouvoir totalitaire mais chacun saura faire le bilan des 4 années passées au GPMH, avec une CGT ultra majoritaire, et avec la négociation de multiples accords bénéfiques à l'ensemble des salariés du GPMH et même à ceux que l'on appellera « les minoritaires » à défaut de les citer.

Au final, chacun appréciera dans les urnes, le travail effectué, et mettra dans l'urne le nom du syndicat qu'il juge capable de défendre valablement ses intérêts !!

**Pour info et affichage**

Le secrétaire général

  
L. DELAPORTE